

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2016

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2016 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2016, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 483 563 Dinars et un résultat net de la période de 39 439 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 21,84% de l'actif au 30 juin 2016. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Tunis, 28 Juillet 2016

**Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN

Arrêté au 30/06/2016 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 159 493,594	1 784 696,126	1 640 947,298
	a- Actions et droits rattachés		736 488,665	1 021 326,318	964 893,643
	b- Obligations et valeurs assimilées		410 251,179	680 338,898	656 733,925
	c- Autres valeurs		12 753,750	83 030,910	19 319,730
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	324 069,129	507 492,183	418 420,745
	a- Placements monétaires		0,000	191 798,754	195 720,571
	b- Disponibilités		324 069,129	315 693,429	222 700,174
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	9 275,800	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			1 483 562,723	2 301 464,109	2 059 368,043
<u>PASSIF</u>					
			40 376,645	26 150,862	44 009,199
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	23 659,773	11 437,747	18 400,910
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	16 716,872	14 713,115	25 608,289
ACTIF NET			1 443 186,078	2 275 313,247	2 015 358,844
CP 1	Capital	3.6	1 438 262,646	2 264 026,362	1 997 975,171
CP 2	Sommes distribuables	3.7	4 923,432	11 286,885	17 383,673
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,037	11,670	10,969
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 922,395	11 275,215	17 372,704
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 483 562,723	2 301 464,109	2 059 368,043

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 30/06/2016 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.04.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	19 276,228	25 796,193	29 747,633	38 677,727	71 650,294
Dividendes		13 511,490	13 511,490	20 471,310	20 471,310	34 797,690
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 764,738	12 284,703	9 276,323	18 206,417	36 852,604
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	246,996	2 261,445	1 868,396	3 181,137	7 102,954
Total des revenus des placements		19 523,224	28 057,638	31 616,029	41 858,864	78 753,248
CH 1 Charges de gestion des placements	3.8	-5 074,946	-10 628,167	-7 174,886	-14 554,489	-27 896,968
Revenu net des placements		14 448,278	17 429,471	24 441,143	27 304,375	50 856,280
CH 2 Autres charges	3.9	-6 834,347	-13 392,726	-8 322,032	-16 159,984	-32 388,359
Résultat d'exploitation		7 613,931	4 036,745	16 119,111	11 144,391	18 467,921
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		762,504	885,650	67,284	130,824	-1 095,217
Sommes distribuables de la période		8 376,435	4 922,395	16 186,395	11 275,215	17 372,704
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-762,504	-885,650	-67,284	-130,824	1 095,217
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		102 369,124	142 394,237	15 161,335	-146 693,082	-259 395,288
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-69 276,046	-71 127,865	-19 137,006	391,944	-25 167,555
Frais de négociation de titres		-1 267,971	-2 079,080	-503,986	-1 491,007	-2 356,174
Résultat net de la période		39 439,038	73 224,037	11 639,454	-136 647,754	-268 451,096

VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 30/06/2016 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.04.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>39 439,038</u>	<u>73 224,037</u>	<u>11 639,454</u>	<u>-136 647,754</u>	<u>-268 451,096</u>
a- Résultat d'exploitation	7 613,931	4 036,745	16 119,111	11 144,391	18 467,921
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	102 369,124	142 394,237	15 161,335	-146 693,082	-259 395,288
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-69 276,046	-71 127,865	-19 137,006	391,944	-25 167,555
d- Frais de négociation de titres	-1 267,971	-2 079,080	-503,986	-1 491,007	-2 356,174
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-13 996,896</u>	<u>-13 996,896</u>	<u>-15 866,640</u>	<u>-15 866,640</u>	<u>-15 866,640</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-245 289,459</u>	<u>-631 399,907</u>	<u>-30 913,668</u>	<u>-69 819,634</u>	<u>-197 970,695</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Capital	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
b- Rachats	245 289,459	631 399,907	30 913,668	69 819,634	197 970,695
- Capital	241 500,000	628 300,000	29 700,000	66 700,000	198 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	4 431,095	599,817	1 159,113	2 862,022	-1 613,659
- Régularisation des sommes distribuables	-641,636	2 500,090	54,555	257,612	1 484,354
VARIATION DE L'ACTIF NET	-219 847,317	-572 172,766	-35 140,854	-222 334,028	-482 288,431
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	1 663 033,395	2 015 358,844	2 310 454,101	2 497 647,275	2 497 647,275
b- En fin de période	1 443 186,078	1 443 186,078	2 275 313,247	2 275 313,247	2 015 358,844
<u>AN5-Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	16 727	20 595	22 206	22 576	22 576
b- En fin de période	14 312	14 312	21 909	21 909	20 595
VALEUR LIQUIDATIVE	100,837	100,837	103,852	103,852	97,856
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	9,14%	7,86%	2,03%	-11,05%	-10,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-06-2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-06-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30-06-2016.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-06-2016 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligation et valeurs similaires non admises à la cote, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor assimilables sont évalués à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2016 d'actions, titres OPCVM, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2016	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>859 258,453</u>	<u>736 488,665</u>	<u>49,64%</u>
ADWYA	10 334	72 809,027	90 339,828	6,09%
ATL	11 236	35 246,840	33 573,168	2,26%
ATTIJARI BANK	1 250	32 596,500	35 000,000	2,36%
BIAT	1 398	85 890,240	116 595,996	7,86%
CARTHAGE CEMENT	80 000	237 836,689	137 440,000	9,26%
MONOPRIX	10 600	158 251,697	114 342,200	7,71%
SOTUVER	14 225	77 926,154	57 909,975	3,90%
TLS	1 000	16 740,000	18 609,000	1,25%
TPR	11 952	56 764,164	38 987,424	2,63%
TUNIS RE	209	2 081,411	1 771,484	0,12%
UIB	5 215	83 115,731	91 919,590	6,20%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>15 072,900</u>	<u>12 753,750</u>	<u>0,86%</u>
UNIVERS ACTIONS SICAV	150	15 072,900	12 753,750	0,86%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>220 000,000</u>	<u>225 008,275</u>	<u>15,17%</u>
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	60 000,000	62 028,853	4,18%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	80 000,000	80 932,821	5,46%
CIL2014-2 7.6%	1 000	80 000,000	82 046,601	5,53%
<u>BTA</u>		<u>177 976,000</u>	<u>185 242,904</u>	<u>12,49%</u>
BTA05-2022	50	48 860,000	49 260,767	3,32%
BTA07-2017	130	129 116,000	135 982,137	9,17%
TOTAL		1 272 307,353	1 159 493,594	78,16%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.04.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Revenus des Actions	13 457,640	13 457,640	17 872,500	17 872,500	32 198,880
Revenus des titres OPCVM	53,850	53,850	2 598,810*	2 598,810*	2 598,810
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 764,738	12 284,703	9 276,323	18 206,417	36 852,604
Revenus des obligations privées	3 326,441	6 993,857	4 145,417	7 582,131	15 853,761
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	2 438,297	5 290,846	5 130,906	10 624,286	20 998,843
TOTAL	19 276,228	25 796,193	29 747,633	38 677,727	71 650,294

*Ces revenus ont été présentés au niveau des revenus des actions au 30/09/2015 et au 30/06/2015 or il s'agit de dividendes OPCVM. Cette situation a été régularisée au 31/12/2015.

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2016 à 324 069,129 DT et s'analyse comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Placements monétaires	0,000	191 798,754	195 720,571
Disponibilités	324 069,129	315 693,429	222 700,174
Total	324 069,129	507 492,183	418 420,745

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.04.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Intérêts des bons de trésor à court terme	246,996	2 261,445	1 868,396	3 181,137	7 102,954
TOTAL	246,996	2 261,445	1 868,396	3 181,137	7 102,954

3.3 –Créances d'exploitation:

	Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	9 275,800	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	9 275,800	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
PA 1	Opérateurs créditeurs	23 659,773	11 437,747	18 400,910
	Frais de gestionnaire	1 777,556	2 574,020	2 324,528
	Frais de dépositaire	2 469,982	929,764	1 781,294
	Frais des distributeurs	19 412,235	7 933,963	14 295,088

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
PA 2	Autres créditeurs divers	16 716,872	14 713,115	25 608,289
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	2 400,000	2 399,999	0,000
	Redevance CMF	122,405	186,948	168,767
	Charges payées sur exercice en cours	14 194,467	12 126,168	25 439,522

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2015	
* Montant en nominal	2 059 500
* Nombre de titres	20 595
* Nombre d'actionnaires	126
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
Rachats effectués	
* Montant en nominal	628 300
* Nombre de titres rachetés	6 283
Capital au 30/06/2016	
* Montant en nominal	1 431 200
* Nombre de titres	14 312
* Nombre d'actionnaires	103

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2016 au 30/06/2016 s'élève à -572 172,766 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30/06/2016 est de 14 312 contre 20 595 au 31/12/2015.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2015	1 997 975,171	1 997 975,171
Souscriptions de la période	0,000	0,000
Rachats de la période	-628 300,000	-628 300,000
Autres mouvements	68 587,475	73 510,907
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	142 394,237	142 394,237
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-71 127,865	-71 127,865
- Frais de négociation de titres	-2 079,080	-2 079,080
- Régularisation des sommes non distribuables	-599,817	-599,817
- Sommes distribuables		4 923,432
Montant fin de période au 30/06/2016	1 438 262,646	1 443 186,078

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2016 s'élèvent à 4 923,432 DT contre 11 286,885 DT au 30/06/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Somme distribuables des exercices antérieurs	1,037	11,670	10,969
Résultat d'exploitation	4 036,745	11 144,391	18 467,921
Régularisation du résultat d'exploitation	885,650	130,824	-1 095,217
Total	4 923,432	11 286,885	17 383,673

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.04.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
CH 1 Charges de gestion des placements	5 074,946	10 628,167	7 174,886	14 554,489	27 896,968
Rémunération du gestionnaire	1 777,056	3 741,455	2 574,020	5 230,138	10 057,515
Rémunération du dépositaire	329,796	688,688	460,102	932,465	1 783,995
Rémunération des distributeurs	2 968,094	6 198,024	4 140,764	8 391,886	16 055,458

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.04.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
CH 2 Autres charges	6 834,347	13 392,726	8 322,032	16 159,984	32 388,359
Redevance CMF	394,905	831,441	572,011	1 162,263	2 235,015
Services bancaires et assimilés	317,599	317,599	421,791	421,791	759,894
Abonnement des charges budgétisées	6 121,843	12 243,686	7 328,230	14 575,930	29 393,450

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.04.15 au 31.06.15	Période du 01.01.15 au 30.06.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 121,843</u>	<u>12 243,686</u>	<u>7 328,230</u>	<u>14 575,930</u>	<u>29 393,450</u>
Taxes	15,193	30,386	56,777	300,943	606,874
Frais bancaires	24,033	48,067	22,033	43,824	88,375
Publication BO CMF	485,283	970,567	187,784	373,505	753,200
Honoraires CAC	1 670,944	3 341,888	1 675,647	3 332,879	6 721,000
Frais AGO et publications	437,340	874,681	1 249,500	2 485,270	5 011,732
Jetons de Présence	2 983,606	5 967,213	2 991,781	5 950,685	12 000,000
Alpha mena	497,268	994,536	498,630	991,781	2 000,000
Autres	8,176	16,348	646,078	1 097,043	2 212,269

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations,

l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.